

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219505807-20260624-DEL61_2026-

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le : 29 juin 2026

TRANSMIS le : 30 juin 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :

Indemnité allouée à un
régisseur extérieur à l'espace
culturel la Tuilerie

L'an deux mille vingt six
Le mercredi 24 juin à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BACH Céline, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRE Sibylle, DENIAU Julie, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, LHOTTE Sandrine

Messieurs : DI MÉO Jean-Luc, LEBRUN Mathieu, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BARON Claudine, SIMONY Emilie
Mrs GILLOTIN Thierry, MARTIN Jean

Pouvoirs : Mr HERBIN Olivier donne pouvoir à Mme FERTÉ
Mr MORELL Jean donne pouvoir à Mme DAUDRE Sibylle
Mme DREVILLE Hélène donne pouvoir à Mr VIRLOGEUX Christophe
Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu

Secrétaire : Mme BOURDIN Nathalie

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'indisponibilité du régisseur communal, il y a lieu de trouver et rémunérer un régisseur extérieur afin de pouvoir présenter le spectacle de fin d'année de l'association « l'enfant bleu » le samedi 20 juin 2026 et le concert de l'école municipale de musique le dimanche 21 juin 2026 à l'espace culturel la Tuilerie.

Madame Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire à 400 € par journée d'intervention. Ce montant comprend les heures de répétition et les soirées de spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- 1) **DECIDE** de fixer à 400 € le montant d'une indemnité forfaitaire pour chaque journée de représentation de spectacle.
- 2) Délibération transmise et à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 29 juin 2026

Madame Le Maire
Nadège FERTÉ

